



CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRES AMAP

La Courgette solidaire

Saison fruitière 2024-2025

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, définis dans la Charte des AMAP. Ce contrat est à retourner impérativement avant le 30 juin 2024

Engagements de l'adhérent :

- Pré-financer la production et apporter son soutien au producteur en cas d'aléas climatique
- Assurer **au moins 2 permanences distribution** sur la durée de la saison
- Gérer lui-même ses retards et absences aux distributions avec la personne de son choix

Engagements du producteur partenaire :

- Livrer les fruits/produits de son exploitation en culture biologique, de qualité, frais et de saison
- Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur son exploitation lors d'une journée portes ouvertes
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et sur ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, et maladies). Ils s'engagent à participer, dans la mesure de leurs possibilités, à la vie de l'association, en se tenant au courant des informations diffusées via les mails.

Le contrat prévoit de distribuer l'équivalent de 350 corbeilles au réseau des AMAPs partenaires du verger, sous réserve de souscriptions suffisantes. Dans le cas contraire, le surplus de production pourra être vendu à d'autres clients afin d'assurer la viabilité de l'exploitation.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique réunissant les adhérent-e-s, l'agriculteur partenaire, et un(e) représentant(e) du Réseau AMAP d'Île de France (selon disponibilité).

Votre contrat fruit :

Format	1 corbeille	3/4 de corbeille	1/2 de corbeille	1/4 de corbeille
Contenu	8 à 10kg	6 à 8 kg	4 à 5 kg	1,8 à 2,5 kg
Tarif	300€ (soit 5 x 60€)	225€ (soit 5 x 45€)	150€ (soit 5 x 30€)	75€ (soit 5 x 15€)

Calendrier de partage des récoltes : distribution le mardi de 18h30 à 19h45 au local de l'AMAP
La Courgette solidaire 28 rue Romain Roland aux Lilas.

Dates des distributions prévisionnelles :

Livraison 1	Livraison 2	Livraison 3	Livraison 4	Livraison 5	Livraison 6	Livraison 7	Livraison 8	Livraison 9	Livraison 10
17 sept.	8 oct.	5 nov.	26 nov.	17 déc.	21 janv.	11 fév.	4 mars	25 mars	15 avril

Engagement de l'adhérent (à compléter) :

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse postale : _____

Téléphone portable : : _____

Adresse email : _____

Je règle et m'engage sur le contrat suivant (cocher la bonne case) :

- 1 corbeille
- ¾ de corbeille
- ½ corbeille
- ¼ de corbeille

Modalités de paiement :

- Chèques libellés au nom de **EARL Pierre-Marie FAHY**
- Prélèvements *Veillez joindre votre RIB et l'autorisation de prélèvement SEPA*

Mandat de prélèvement SEPA <small>Single Euro Payments Area</small>	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EARL Pierre-Marie FAHY à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EARL Pierre-Marie FAHY . Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.	LES V.B.M
Référence unique du mandat : _____	Identifiant créancier SEPA : _____	
Débiteur : Votre Nom* _____ Votre Adresse* _____ Code postal* _____ Ville* _____ Pays* _____	Créancier : EARL Pierre-Marie FAHY Nom FAHY Adresse 20 rue de Laval Code postal 77120 Ville Mauperthuis Pays France	
IBAN* _____	Paiement : _____	Récurrent/Répétitif _____ Punctuel _____
BIC** _____	A* : _____	Le* : _____
Signature* : _____	Nota : Vos droits concernant ce mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. (*) Veillez compléter les données obligatoires du mandat. (**) Obligatoire si hors de l'EEE. Facultatif pour les opérations Intra Espace Economique Européen (EEE).	
<small>Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent mandat sont destinées à être utilisées ou traitées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client et pour le respect des obligations légales et réglementaires. Ces données personnelles sont conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles sont traitées et ce, dans le respect des obligations de sécurité et de confidentialité. Elles pourront donner lieu à l'exercice par le client de ses droits d'opposition, d'accès, d'effacement, de limitation et de rectification tels que prévus par la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, par courrier à l'adresse du créancier ci-dessus ou par E-mail à vergers.brie.montois@gmail.com</small>		

Ce contrat est réalisé en double exemplaire signés par les différentes parties,

Fait à _____ Le _____

Nom et signature précédé de la mention « lu et approuvé »

L'adhérent

Le producteur